Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-140_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Renouvellement convention FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France)

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°140/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Yves LE MOIGNE, Vice-Président en charge de la Cohésion sociale, l'Enfance / Jeunesse, la Culture et les Loisirs.

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien des Français et organise l'emploi de proximité, qualifié et solidaire :

- Accueillir les jeunes enfants ;
- Accompagner le bien vieillir à domicile ;
- Assister les plus fragiles (personnes dépendantes ou en situation de handicap) ;
- Préserver les équilibres de vie, professionnelle, privée et familiale.

Porteuse de ce modèle d'emploi singulier et unique organisation socio-professionnelle représentative des particuliers employeurs, la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) conduit de nombreux programmes d'actions pour soutenir et développer le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, qui représente près de 5 millions de concitoyens (3,3 millions de particuliers employeurs et 1,3 million de salariés) au niveau national et près de 71.000 dans le département du Finistère.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-140_2025-DE

Elle développe depuis de nombreuses années un réseau territorial de points d'information de proximité, en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux.

Ce réseau est aujourd'hui constitué de plus de 350 Points Relais, dont la FEPEM confie l'animation et l'accompagnement au GIE Particulier Emploi, créé à l'initiative des trois acteurs majeurs du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile : IRCEM Prévoyance (le groupe de protection sociale des salariés du particulier employeur), IPERIA (la plate-forme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile) et la Fepem.

L'emploi à domicile contribue au dynamisme économique et au lien social sur le territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime. Consciente de l'intérêt de ce modèle créateur d'emplois locaux, la CCPCAM souhaite poursuivre le partenariat engagé avec la FEPEM et donner de la visibilité au secteur de l'emploi à domicile, à travers un service de proximité qui participe à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

A ces fins, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et la FEPEM souhaitent renouveler la convention de partenariat visant les objectifs suivants :

- Apporter une information fiable et de qualité à tous les habitants du territoire sur les questions liées à l'emploi à domicile et communiquer sur le secteur de l'emploi à domicile ;
- Faciliter et sécuriser la relation de travail entre particuliers employeurs et salariés ;
- Contribuer à la création d'emplois de proximité, promouvoir la professionnalisation et valoriser les métiers du secteur de l'emploi à domicile.

Les Parties souhaitent continuer à s'accorder pour accompagner les habitants du territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime en termes d'information et d'outils pratiques visant à simplifier le recours à l'emploi à domicile entre particuliers.

Pour ce faire, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et la FEPEM ont créé un Point Relais Particulier Emploi (ci-après dénommés « PRPE ») situé dans l'Espace France Services de la Maison de l'Emploi, résidence du Cré à Crozon, aux heures d'ouverture de la Maison de l'Emploi et selon les modalités de fonctionnement de France Services sur le territoire.

Suite à l'avis favorable de la commission Cohésion sociale, Enfance/Jeunesse, Culture, Loisirs, la communauté de communes souhaite ainsi renouveler la convention de partenariat avec la FEPEM pour une durée de 3 ans, ceci afin de continuer à mettre nos compétences et expériences en commun au sein du Point Relais Particulier Emploi qui se trouve à la maison de l'emploi de la résidence du Cré. L'accueil des habitants continuera à être assuré par l'agent de la communauté de communes en poste à la maison de l'emploi.

Le Président précise que la signature de cette convention n'engendre pas de coût pour la CCPCAM.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-140_2025-DE

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec la FEPEM et tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX